



# **Vous souhaitez une revalorisation de votre salaire ? c'est le moment de le faire savoir !**

## **Comités des salaires 2025**

Vous avez jusqu'au vendredi 28 février pour donner votre accord et autoriser les représentants du personnel des comités locaux des salaires à examiner votre situation. Ces comités se réuniront d'ici fin avril avant l'attribution des mesures par la direction.

Pour cela, il faut remplir et signer un formulaire, voici la marche à suivre sur Mon Kiosque :

[https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/Comit%C3%A9s-locaux-des-salaires-2025\(1\).aspx](https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/Comit%C3%A9s-locaux-des-salaires-2025(1).aspx)

Soyez vigilants, le NON est coché par défaut dans mon Kiosque !

Les représentants du personnel du SNJ auront à cœur d'alerter la direction sur les situations individuelles anormales, comme l'absence de mesure depuis trop d'années. Ils examineront les disparités entre salariés, tout cela à condition qu'ils donnent leur accord pour l'examen de leur situation.

Paris, le 27 janvier 2025